

BVGer C-1843/2016 vom 28. April 2016

Bundesverwaltungsgericht, 2016-04-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_C-1843_2016

FR: TAF C-1843/2016 du 28 avril 2016

IT: TAF C-1843/2016 del 28 aprile 2016

Regeste

Remboursement des cotisations

Erwägungen

E. 1

Il n'est pas entré en matière sur le courrier du 22 mars 2016.

E. 2

Le courrier du 22 mars 2016 est transmis à l'autorité précédente charge pour elle d'examiner si celui-ci ressort de sa compétence et, dans l'affirmative, d'y donner la suite utile.

E. 3

Il n'est pas perçu de frais de procédure ni alloué de dépens.

E. 4

La présente décision est adressée : - à l'intéressé, soit pour lui B._____ (Acte judiciaire) ; - à l'autorité précédente (n° de réf. [...] ; Recommandé) ; - à l'Office fédéral des assurances sociales (Recommandé). La juge unique : Le greffier : Caroline Bissegger Jeremy Reichlin L'indication des voies de droit se trouve à la page suivante. Indication des voies de droit : La présente décision peut être attaquée devant le Tribunal fédéral, Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne, par la voie du recours en matière de droit public, dans les trente jours qui suivent la notification (art. 82 ss, 90 ss et 100 LTF). Le mémoire doit indiquer les conclusions, les motifs et les moyens de preuve, et être signé. La décision attaquée et les moyens de preuve doivent être joints au mémoire, pour autant qu'ils soient en mains du recourant (art. 42 LTF). Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.